

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

REGION LORRAINE

Bulletin technique n° 26 du 8 octobre 1998

Colza

Les colzas sont à des stades variant entre 3-4 feuilles à 10-12 feuilles. Ils ont, en général, dépassé le stade de sensibilité aux limaces, à savoir 2 feuilles vraies.

Altises

Les captures en cuvette sont toujours insignifiantes et les morsures sont rares. La plupart des colzas ont dépassé le stade de plus grande sensibilité.

Pucerons

Quelques rares pucerons ont été observés dans quelques parcelles.
Tout traitement paraît inutile pour l'instant contre ce ravageur.
Un insecticide se justifie uniquement si 20 % des pieds sont porteurs de pucerons.

Autres ravageurs

Des chenilles de tenthrèdes peuvent être observées. N'intervenir que si de nombreuses morsures sont observées sur les feuilles.

Charançon du bourgeon terminal

Les premiers charançons ont été capturés en fin de semaine dernière dans les secteurs de Lunéville et de Pont-à-Mousson. Le nombre reste faible (1 à 2).
Surveiller attentivement vos cuvettes. Cette observation vous permettra de bien positionner le traitement insecticide 8 à 10 jours après le début des captures.
Les premiers traitements devraient avoir lieu fin de cette semaine.

Maladies

Des macules de Phoma sont observées depuis 2 à 3 semaines dans certaines parcelles de colza. La plupart des variétés semées cet automne sont peu sensibles à ce parasite. Aucun traitement ne peut être préconisé par rapport à ce champignon.

Régulateur

S'il y a risque d'élongation

Certaines parcelles très précoces sont à des stades de 10 à 12 feuilles.
Un régulateur peut être utilisé pour limiter l'élongation automnale. Ce risque est néanmoins associé à une densité importante sur le rang (plus de 15 pieds par mètre linéaire et à des disponibilités en azote élevées). L'application d'automne doit être préventive, au début de l'élongation pour être efficace.
A noter : ce type de parcelles reste minoritaire jusqu'à présent.

Mélange insecticide - antigraminées

Le mélange est possible. Réaliser le traitement par beau temps. L'huile ajoutée à l'antigraminée est inutile sous peine d'augmenter le risque de phytotoxicité.

Céréales

Retrait du néburon

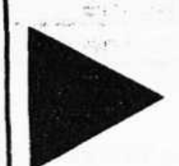
Au Comité d'Homologation de février 1998, un avis favorable a été donné pour le retrait des spécialités à base de néburon, car les firmes n'ont pas donné suite à la demande de la Commission d'Etude de la Toxicité en 1995 sur la mise à jour du dossier toxicologique concernant le néburon. **Donc, le néburon ne pourra plus être utilisé en désherbage des céréales à partir du 31 décembre 1998.**

Pucerons

Ils sont absents actuellement et les températures sont trop froides pour les activer.
Tout traitement est actuellement inutile.

Cicadelles

Les températures sont trop fraîches pour une activité soutenue. Aussi les dégâts risquent d'être très limités et les traitements difficilement rentabilisés, hormis les cas particuliers signalés dans le précédent bulletin.



Charançon du bourgeon terminal :
Premières captures.
Céréales :
- N'oubliez pas les limaces.
- Traitements insecticides inutiles.

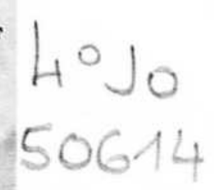
Service Régional de la Protection des Végétaux
38, rue Sainte Catherine
54043 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.30.41.51
Fax : 03.83.32.00.45

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de Lorraine

Le Directeur-Gérant : D. VERBEKE

Publication périodique C.P.P.A.P. n° 2011 AD
ISSN n° 0980-8507

Abonnement annuel : 380 F





Le Point sur les insecticides colza

Matières actives	Spécialités commerciales	Grosses altises	Charançons du bourgeon terminal	Pucerons	Tenthrèdes
alphaméthrine	Fastac	0,15 l	0,15 l		
	Bestseller 100	0,075 l			
	Mageos MD	0,07 kg	0,05 kg		
	Clameur, Vorax MD	0,07 kg	0,05 kg		
	Vorax, Astor	0,1 l	0,075 l		
betacyfluthrine	Ducat	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
bifenthrine	Talstar	0,075 l	0,075 l	0,075 l	0,075 l
	Expérid	0,075 l	0,075 l		0,075 l
	Talstar Flo, Brigade	0,1 l	0,1 l	0,1 l	0,1 l
cyfluthrine	Baythroïd, Blocus, Bourrasque	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
cyperméthrine	Nombreuses spécialités (1)	25 g m.a.			20 g m.a
deltaméthrine*	Nombreuses spécialités (1)	5 g m.a.	5 g m.a.	6,25 g m.a.	7,5 g m.a
esfenvalérate	Sumi alpha, Mandarin	0,6 l			
lambda-cyhalothrine	Karaté vert	0,1 l	0,15 l	0,15 l	0,1 l
	Karaté Xpress	0,1 kg	0,15 kg	0,15 kg	0,1 kg
taufluvalinate	Mavrik Flo, Mavrik	0,2 l		0,2 l	
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,065 l	0,065 l		
zétacyperméthrine	Deumil, Fury	0,1 l	0,1 l		
cyperméthrine + endosulfan*	Cyperfan 215 EC, Orfis	0,8 l			
deltaméthrine + endosulfan*	Galion	0,8 l	0,8 l		0,8 l
betacyfluthrine + oxydéméton-méthyl*	Enduro, Full M			0,5 l	
deltaméthrine + pyrimicarbe*	Best, Status, Jusan CL			1,25 l	
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe *	Karaté K, Open, Okapi GF			1,25 l	
esfenvalerate + pyrimicarbe*	Kabuto			1,25 l	
esfenvalerate + oxydéméton-méthyl*	Sumiton			0,5 l	
taufluvalinate + thiométon*	Mavrik B, Mavrik systo			0,4 l	
triazamate	Aztec			0,5 l	
pyrimicarbe*	Pirimor G			0,5 kg	
endosulfan*	Nombreuses spécialités (1)	262 g m.a.			
endosulfan + parathion éthyl*	Drifène AP	0,75 l			
endusolfan + thiométon*	Serk EC			1,5 l	
malathion	Nombreuses spécialités (1)	700 g m.a.			
méthidathion	Nombreuses spécialités (1)	250 g m.a			
parathion éthyl + méthyl*	Nombreuses spécialités (1)	200 g m.a			
phosalone	Zolone flo, Zolone liquide			600 g m.a.	
phosalone + parathion méthyl*	Taxylone	0,75 l			

liste arrêtée au 1er juin 1998

* matières actives présentes sur les listes régionales des substances actives prioritaires pour la surveillance des eaux
(1) : dose exprimée en gramme de matière active par hectare

